

DECLARATION CAPD DU 4 mai 2017

Madame l’inspectrice d’académie, mesdames, messieurs

Nous allons examiner aujourd’hui les départs en congés formation pour l’année 2017/2018. L’an dernier sur 25 demandes, 15 collègues avaient pu obtenir satisfaction. Nous espérons que cette année l’enveloppe sera plus importante pour permettre aux 23 collègues qui en ont fait la demande de pouvoir bénéficier d’un congé formation.

Nous vous avons alertée sur la situation de formation d’un EFS et vous recevrez les organisations syndicales en audience sur ce sujet le 10 mai. Pour le SNUipp-FSU il est urgent qu’une réflexion soit menée sur les conditions de formation. En effet, notre organisation a été saisie à maintes reprises cette année, ainsi que les précédentes par des stagiaires en souffrance mais également par des équipes enseignantes inquiètes voire choquées par les conditions de suivi des stagiaires. Les stagiaires témoignent d’une grande pression de la part de l’ESPE et lors des visites en classe.

D’une manière générale, le SNUipp-FSU dénonce la loi de refondation qui n'a pas été à la hauteur de la volonté affichée de rétablir une véritable formation professionnelle. Quatre ans après sa mise en place, nous sommes loin des objectifs annoncés et le bilan est très insatisfaisant.

L'architecture choisie avec concours en fin de M1 et M2 à mi-temps en responsabilité ne permet pas une formation professionnelle de qualité à haut niveau universitaire. Les moyens alloués à chaque ESPE sont largement insuffisants et ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité, ni de répondre à la hausse du nombre d'étudiant-es.

La charge de travail des enseignants stagiaires est trop importante, notamment du fait du mi-temps en responsabilité qui les place en difficulté par rapport aux exigences de formation.

Les conditions de formation et de travail des étudiant-es, stagiaires et formateurs-trices sont dégradées, ce qui entraîne des situations de souffrance.

Concernant les EMF, le décret du 18 octobre 2016 prévoit qu’ils passeront dès la rentrée prochaine à 1/3 de décharge de temps de classe ainsi que 72h de décharge sur leurs 108h. Comment cet allègement se mettra-t-il concrètement en œuvre pour l’organisation du temps de classe des collègues concernés ? Quand les EMF auront-ils des éclaircissements à ce sujet ?

Merci de votre attention.